

MÉMOIRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE

LA COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS FORESTIERS ET MONTAGNARDS

MAI 2022

LA FRÉQUENTATION DU
TERRAIN INTERDIT
DANS LES CHIC-CHOCS

VS

LA SÉCURITÉ DES
USAGERS



AVALANCHE QUÉBEC





AVALANCHE QUÉBEC

Présentation d'un mémoire

**La fréquentation du terrain interdit dans les Chic-Chocs
VS la sécurité des usagers**

Introduction :

Avalanche Québec est un organisme sans but lucratif basé à Ste-Anne-des-Monts en Gaspésie dont la mission première est d'assurer la sécurité du grand public en terrain avalanchueux, principalement dans le secteur des Monts Chic-Chocs. Dans le cadre de la commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, notre organisme désire déposer un mémoire qui met en perspective l'enjeu de sécurité dans un contexte où un grand nombre d'aventuriers de l'arrière-pays s'adonnent à leur activité favorite dans des secteurs du Parc national de la Gaspésie ou de la Réserve des Chic-Chocs qui sont fermés en raison de leur statut de zones de préservation du caribou.

Cette pratique n'est pas du tout marginale et est devenue monnaie courante au fil des ans. Cette situation apporte son lot d'enjeux que nous jugeons essentiels d'aborder. Nous y dressons nos constats, les enjeux qui en découlent et apportons également certaines pistes de solution.

Bien qu'il existe différents secteurs « illégaux » dans les Chic-Chocs où les skieurs s'aventurent, le présent document traite principalement de la situation au Mont Albert, montagne emblématique des Chic-Chocs qui, en raison de sa vastitude et de sa facilité d'accès, représente le secteur où la problématique mentionnée est la plus criante.

Bonne lecture!

MISE EN CONTEXTE

Le potentiel skiable du mont Albert

Les cuvettes et bols alpins du mont Albert dans le parc de la Gaspésie constituent sans aucun doute un des secteurs les plus intéressants dans l'est de l'Amérique du Nord pour les activités hivernales et, en particulier, les sports de glisse. La présence de versants abondamment enneigés fortement inclinés et dénudés, offrant des dénivelés de 200 à 350 m dans toutes les orientations, représente des conditions idéales pour la pratique du ski alpin, du télémark et de la planche à neige hors-piste. L'expérience de ski possible sur Albert est unique et fait la renommée des Chic-Chocs.

La faune fragile du mont Albert

Le mont Albert abrite également une faune et une flore unique au Québec, dont le caribou montagnard, emblème du parc de la Gaspésie, qui nécessite protection. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une grande partie du mont Albert est fermée à la pratique de sport de glisse. Depuis plusieurs années, cette

situation alimente plusieurs débats et crée des tensions tant du côté de l'environnement que des utilisateurs de l'arrière-pays.

NOS CONSTATS

Explosion du ski hors-piste

Les dernières années ont vu une véritable explosion du ski hors-piste au Québec. Par exemple, du côté de la Fédération Québécoise de la Montagne et de l'Escalade (FQME), on dénotait une augmentation de près de 153% d'adhésion à l'option ski de montagne en 2022, par rapport à 2021, qui elle-même avait constitué une année record. Les trois dernières années furent exceptionnelles en termes de fréquentation des sites de pratique tant au niveau du Québec que des Chic-Chocs en tant que tel. L'engouement ne se dément pas et n'est pas près de s'estomper.

Impacts de la popularité grandissante du ski hors-piste

Cette popularité, bien que souhaitable et saine, apporte son lot de difficultés. De plus en plus d'amateurs convergent vers les Chic-Chocs. Les stationnements des sites classiques peinent à contenir la foule la fin de semaine et en haute-saison. Avec cette affluence, les conditions de glisse se détériorent rapidement par le passage de multiples skieurs. L'ajout du mont Ernest-Laforce et le développement du mont Lyall permettent d'absorber une partie du trafic de skieurs mais, en revanche, la fermeture de certains sites populaires et classiques tels que les Champs-de-Mars, le Blanche-Lamontagne et le Mont Macoun viennent contrebalancer les avantages apportés par ces développements.

Déplacement des skieurs vers les zones interdites du mont Albert

Cette affluence de skieurs dans les Chic-Chocs, couplée au manque de superficie skiable, pousse de plus en plus de skieurs à sortir des zones permises par le parc de la Gaspésie, et ce particulièrement au mont Albert. En effet, il n'est pas rare de trouver de meilleures conditions pour la glisse dans les cuves interdites du mont Albert, telles que la cuve des Mélèzes, la cuve Spéciale et la cuve des Mélèzes sud. Non seulement les conditions qui s'y trouvent peuvent être meilleures, mais elles peuvent également offrir des options passablement plus sécuritaires que celles offertes par le mur des Patrouilleurs ou la Grande Cuve, les seuls secteurs étant actuellement autorisés au Mont Albert. D'où l'attrait important pour les skieurs hors-piste.

L'équipe d'Avalanche Québec a pu constater à plusieurs reprises lors de nos sorties terrain, et ce depuis quelques années, une affluence importante de skieurs au mont Albert, alors que peu ou pas de skieurs étaient présents dans les zones autorisées de la montagne. **Presque quotidiennement, un nombre important de skieurs se trouvent dans des secteurs interdits.** Par exemple, plusieurs traces à la sortie de la cuve des Mélèzes furent observées tout au long de la saison.

Nous spécifions qu'il s'agit d'une pratique de plus en plus courante et non pas une situation qui s'applique à quelques skieurs délinquants.

LES ENJEUX

Difficultés apparentes liées à l'application du règlement

Nous constatons qu'il semble être extrêmement ardu pour les employés du parc de faire respecter la réglementation sur l'interdiction de sortir des zones permises au mont Albert. La mobilité des skieurs en montagne est grande et il s'avère difficile pour un garde-parc d'intercepter un contrevenant. Il ne serait pas souhaitable non plus, pour la sécurité des employés de la SEPAQ et des utilisateurs de l'arrière-pays, d'effectuer des « chasses à l'homme » en montagne. La plupart des skieurs contrevenants s'en tirent donc sans conséquences et le petit nombre qui sont attrapés sur le fait ne bronchent pas beaucoup devant le faible coût du ticket d'infraction. Notre constat : le modèle répressif actuel ne semble pas efficace pour endiguer le problème.

Enjeux de sécurité découlant des interdictions au mont Albert

Cet essor de skieurs dans les zones interdites du mont Albert apporte son lot d'enjeux et de risques. Comme la sécurité en montagne est la mission première d'Avalanche Québec, nous sommes particulièrement interpellés par cette situation. Voici les principaux enjeux qui découlent de cette situation :

- Les skieurs « illégaux », pour des raisons évidentes, n'auront pas tendance à donner leur itinéraire à leur entourage (et encore moins à des autorités du parc), ce qui contrevient à une règle de base du déplacement dans l'arrière-pays. En cas d'accident, ne pas donner son itinéraire pourrait avoir de graves conséquences, retarder les recherches, mobiliser inutilement de nombreux intervenants et possiblement coûter la vie à quelqu'un. Les interdictions actuelles encouragent indirectement des pratiques non sécuritaires.
- Certains skieurs en difficulté pourraient hésiter à appeler les secours par crainte des conséquences légales et possiblement aggraver une situation déjà périlleuse
- Si un skieur est témoin ou est victime d'une avalanche, il risque de ne pas partager cette information sur les réseaux officiels (Avalanche Québec, Réseau d'Information en Montagne) sous peur d'être identifié. Cette information est pourtant essentielle pour la sécurité des autres utilisateurs de l'arrière-pays, même pour ceux qui ne fréquentent que les secteurs permis.
- Au niveau avalancheux, dépendamment des précipitations, de la température et du vent, il arrive souvent que le mur des Patrouilleurs ne soit pas l'option la plus sécuritaire qu'offre la montagne à une journée donnée. Les utilisateurs font souvent le choix de s'exposer à ce danger malgré tout, les autres secteurs étant interdits. De plus, aucune option de montée sur le mur des Patrouilleurs n'est réellement sécuritaire d'un point de vue avalancheux si le danger d'avalanche n'est pas faible.
- En fonction des conditions météorologiques de la saison, il peut arriver que l'enneigement au mur des Patrouilleurs soit plus minimal que dans d'autres cuves de la montagne. Nous en avons eu un bon exemple à la saison 2020-2021. Cette situation a pour effet d'exposer plusieurs roches qui deviennent très dangereuses en cas de chute. L'absence de choix force souvent les skieurs à

prendre de mauvaises décisions et de skier le mur dans des conditions dangereuses, alors que des options plus sécuritaires existent en montagne, mais sont pour l'instant interdites.

Enjeux au niveau environnemental

Nous sommes forcés de constater un certain échec de la formule répressive actuelle également au point de vue environnemental. Si l'objectif des interdictions est de limiter la pression sur la faune et la flore à certains endroits circonscrits de la montagne, mais que les utilisateurs continuent d'affluer dans les zones interdites, sans cadre défini, les objectifs environnementaux ne sont pas atteints. Avec l'affluence grandissante des skieurs hors-piste, cette pression risque d'être de plus en plus grande.

Bref, nous croyons que la situation qui prévaut actuellement doit absolument être analysée et que des solutions doivent être apportées car, pour le moment, aucune des parties impliquées n'y retire d'avantages, autant au niveau des caribous, des usagers, des entreprises guidées, de la SEPAQ, du MFFP que d'Avalanche Québec.

NOS PISTES DE SOLUTION

Ne pas interdire, mais contrôler

Face au constat d'échec de l'approche actuelle d'interdictions d'accès à certains secteurs de glisse et de répression des contrevenants, nous croyons qu'il est grand temps de revoir et de repenser la gestion du mont Albert. Nous croyons que des mesures de contrôle plus efficaces (et plus acceptées socialement), couplées à une amélioration de l'offre du territoire skiable sur Albert aideraient les autorités à atteindre leur mission globale. Par le fait même, ces mesures seraient grandement bénéfiques pour la sécurité des skieurs hors-piste. Voici quelques pistes de solutions, en ordre de préférence, qui pourraient être envisagées :

1. Gestion dynamique du territoire : Ouverture et fermeture de secteurs skiabiles en fonction de la présence ou non de caribous. Le recensement plus fréquent et régulier ainsi que les observations sur le terrain permettraient facilement d'ouvrir et de fermer certains secteurs comme c'est le cas dans d'autres parcs au pays (*Ex. Parc national de Jasper*).
2. Ouverture et fermeture du territoire en fonction des conditions de neige et du risque d'avalanche : Le choix de terrain pour faire ses déplacements est la clé du déplacement sécuritaire en montagne. Plus d'options de montées et descentes rendent la montagne plus sécuritaire.
3. Permis journalier d'accès au Mont Albert (nombre limité) : Permet de contrôler et limiter en nombre l'accès à la montagne et par le fait même, la pression sur l'environnement. Plus facile à contrôler par les gardes-parc. Le permis pourrait être affiché dans le pare-brise des voitures. Une simple tournée des stationnements permettrait un contrôle rapide des utilisateurs. (*Ex. Roger's Pass*)
4. Permis d'arrière-pays avec « exigences » : Obligation de répondre à certains critères ou exigences afin de pouvoir obtenir un permis pour s'aventurer sur la montagne. Ex : cours de sécurité en

avalanche accrédité, secourisme en arrière-pays, possession de DVA, pelle et sonde. (Ex. Baxter State Park pour l'accès hivernal au mont Katahdin)

5. Accès restreint au ski guidé : Permet d'assurer le contrôle en nombre et la sécurité des skieurs par un encadrement professionnel. Le risque d'y avoir une fréquentation illégale est toutefois maintenu.

CONCLUSION

Nous constatons que l'acceptation sociale des restrictions actuelles est faible dans la communauté de skieurs et il s'avère difficile pour les autorités du parc de la Gaspésie de faire respecter des règles qui ne sont pas socialement comprises et partagées. Le malaise engendré par la situation établit un climat malsain entre les différents partenaires. Les utilisateurs de l'arrière-pays entretiennent de la méfiance et du cynisme face aux intervenants et actions posées. Une forme de culture de hors-la-loi s'installe et ne favorise pas une concertation et une mobilisation communes.

Avec la popularité grandissante du ski hors-piste, on risque de retrouver de plus en plus de skieurs dans les zones interdites du mont Albert. Cette situation apporte des préoccupations éthiques continues pour un organisme de sécurité en avalanche comme Avalanche Québec. À l'heure actuelle, nous devons fermer les yeux sur une partie importante de la communauté de skieurs, alors que notre devoir est d'assurer la sécurité de TOUS les skieurs, sans discrimination. Ceci a pour effet collatéral de nous aliéner certains de nos « clients », car notre zone de couverture n'inclut pas certains endroits régulièrement skiés.

Les skieurs hors-piste et utilisateurs de l'arrière-pays sont, en très grande majorité, de farouches défenseurs de l'environnement et du milieu naturel, leur terrain de jeux. Dans un objectif de sauvegarde du caribou, ils constituent de précieux alliés sur le terrain qui peuvent contribuer à différents points de vue (observation, promotion, etc.).

Dans le but d'assurer une sécurité accrue des utilisateurs, d'améliorer la qualité de nos services et de favoriser une concertation commune, **nous croyons essentiel de repenser en profondeur la gestion du mont Albert et de certains secteurs interdits des Chic-Chocs**. Nous croyons que notre expertise, unique au Québec, ainsi que notre position enviable d'intermédiaire entre la communauté de skieurs et les autorités pourraient être grandement utiles à une réflexion sur le sujet et à l'éducation de la population. Cette réflexion serait bénéfique pour tous les intervenants du milieu et, en premier lieu, à la mission de sauvegarde du caribou montagnard des Chic-Chocs.



AVALANCHE QUÉBEC

Pour toute question ou demande d'information

Dominic Leblanc, directeur-adjoint

418-763-5202

dominicleblanc@avalanchequebec.ca